Le diable est souvent dans les détails.

Depuis de nombreuses années, je m'emploie à défendre les intérêts des familles qui, lorsqu'elles doivent faire face à un décès, sont tenues de prendre rapidement un grand nombre de décisions. Ces familles sont éprouvées et donc vulnérables.

La question écrite qu'on lira ci-dessous pourra paraître très technique. Il s'agit en effet de l'inhumation d'urnes – après une incinération – dans un caveau.

Il se trouve que la réglementation existante ne concerne que l'inhumation de cercueil. Or une urne tient évidemment beaucoup moins de place.

Et si la réglementation ne changeait pas, cela risquerait de se traduire pour les familles par un coût évidemment supérieur à ce qu'il devrait être dans le cas de l'inhumation d'une urne.

D'où ma question au ministre de l'Intérieur.

JPS

>> Lire la question

Phoca PDF